



ma**LEGALTECH**
Le **nouvel** Economiste

+ 14 Md€ en 2024

Très chers retraités

La revalorisation de 5,3 % de leurs pensions équivaut presque au montant des économies annoncées par ailleurs dans la loi de finances



Le taux de pauvreté des retraités (10,9 %) est inférieur à celui de l'ensemble de la population (14,5 %) - © Freepik



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Les pensions de retraite de base (donc hors retraites complémentaires) ont été revalorisées de 5,3 % en ce début de l'année 2024. C'est la conséquence de leur indexation sur l'inflation, qui est inscrite dans la loi. Cette indexation intervient toujours avec un décalage temporel

de plusieurs mois par rapport à la hausse des prix, et il s'agit en ce début d'année 2024 d'un rattrapage de l'évolution des prix.

Comme les dépenses des régimes de retraite de base se sont élevées à 270 Mds€ en 2023, le coût de cette revalorisation pour les finances publiques sera d'environ 14 Mds€ en 2024.

C'est quasiment le montant des économies annoncées par le gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2024 (16 Mds€), mais celles-ci ne résulteront en fait, pour l'essentiel, que de la disparition progressive des mesures exceptionnelles prises pour faire face aux crises des années 2020 à 2022. Les véritables économies restent à trouver.

Pour une sous-indexation des pensions

Or, si la loi prévoit une indexation des pensions de retraite sur les prix à la consommation (hors tabac), une autre loi peut prévoir une formule différente, ce qui a d'ailleurs été le cas en 2019 et 2020 (sauf pour les retraités les plus modestes). Une indexation en 2024 sur l'inflation diminuée de 1 point (soit une revalorisation de 4,3 % au lieu de 5,3 %) aurait entraîné une économie de 2,7 Mds€ (5,4 Mds€ pour une sous-indexation de 2 points), et cette économie aurait été pérenne en l'absence de tout rattrapage ultérieur.

Une telle économie se traduirait par une baisse du pouvoir d'achat des retraités. Elle ne serait pas injustifiée sachant que leur niveau de vie moyen est supérieur à celui des actifs, et que cette situation ne se trouve que dans très peu de pays en Europe (la France et l'Italie sont les deux seuls grands pays où on l'observe).

■ Le niveau de vie moyen des retraités est supérieur à celui des actifs. Cette situation ne se trouve que dans très peu de pays en Europe (France et Italie principalement)

Ce niveau de vie moyen des retraités tient certes pour une grande part aux revenus de leur patrimoine, qui complètent leurs pensions, alors que beaucoup d'entre eux doivent en fait se contenter d'une modique pension. Il faut toutefois rappeler que le système de retraite corrige fortement les inégalités de revenus et que le taux de pauvreté des retraités (10,9 % en 2021) est nettement inférieur à celui de l'ensemble de la population (14,5 %).

Les retraités font souvent observer que les cotisations payées au cours de leur vie active leur donnent droit à leur pension actuelle, mais c'est une mauvaise analyse du système de retraite français. Nous avons des régimes de retraite par répartition et, dans de tels régimes, personne ne cotise pour financer sa propre retraite. Nous cotisons pour financer les retraites de la génération précédente. Les boomers (dont je fais partie) ont cotisé pour financer la retraite des générations d'avant-guerre, et leurs pensions sont aujourd'hui payées par les générations d'après le baby-boum. Ils peuvent regretter la baisse du taux de natalité intervenue à partir des années 1960 et ils ne doivent pas oublier qu'ils en ont une part de responsabilité (pour ma part, j'ai quatre enfants).

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 04/01/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)